



CONTRAT D'ENTREPRISE CONSTRUCTION MAISON

Par CANIGOU

Bonjour,

J'ai fait construire ma maison par des artisans. Le maçon a fait le gros oeuvre et la coordination des travaux. Nous n'avions pas signé de devis. Je m'aperçois que sur 3 factures sur 5, il m'a facturé des prestations non prévues (par exemple la pose de chaperons sur la clôture avec que sur le devis figurait un forfait), qu'il a choisi de faire de sa propre initiative. Depuis que je lui ai fait remarquer par divers courriels, il fait traîner la fin des travaux (enduit de façade). Il n'avait prévu aucun délai d'exécution sur le devis. Suis-je en droit de lui réclamer le remboursement des montants indus et la fixation d'un délai d'exécution et une retenue de garantie ?

Merci beaucoup.